



Congés pour passer un pacs. Employé dans une entreprise

Par Visiteur

Employé dans une entreprise SEM, je souhaite savoir si j'ai droit à des congés payés pour un pacs.
Rien ne figure sur la convention collective.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

La loi prévoit effectivement des congés pour événements familiaux mais le pacs ne figure pas sur la liste de ces événements (art. L3142-1 du Code du travail).

De ce fait si votre convention collective ne prévoit rien vous ne pouvez bénéficier de congés pour un pacs.

Cordialement